



**CIRCULAIRE N°**

**DU**

**Objet :** LABEL POUR UNE PRODUCTION SOCIALEMENT RESPONSABLE

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** *Fondamental et primaire ordinaire*

- A Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française

**Autorités :**

**Signataire(s) :** Jean-Marc NOLLET

**Gestionnaires :** Cabinet du Ministre de l'Enfance, (02.213.35.53 ; Fax 02/213.35.49)  
Cabinet du Ministre de l' Economie, M. Adriaan MEIRSMAN, (02/506.51.11)

**Mots-clés :** LABEL SOCIAL

**Duplicata :** 02 –213 59 11  
[www.agers.cfwb.be](http://www.agers.cfwb.be)



Bruxelles, le

Pour l'enseignement fondamental ordinaire,

cette circulaire porte le n° 116 bis

**Objet : Label pour une production socialement responsable**  
**ANNEXE**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le courrier de Monsieur Charles Picqué, courrier annoncé dans la circulaire n° 116 du 20 août 2002.

Ce courrier n'avait pas été annexé à la circulaire précitée.

Je vous en souhaite bonne réception.

**Jean-Marc NOLLET**  
**Ministre de l'Enfance**  
**Chargé de l'Enseignement fondamental**



Bruxelles, le

Le Ministre de l'Economie et  
de la Recherche scientifique,  
chargé de la Politique des grandes villes

Chère Madame,  
Cher Monsieur,

En janvier 2002, le parlement fédéral a adopté une loi qui institue un label pour une production socialement responsable. Il s'agit d'un label qui garantit auprès du consommateur que le produit sur lequel il est apposé, est fabriqué conformément aux principes de base de l'Organisation Internationale du Travail, y compris chez les fournisseurs et sous-traitants. Ces principes sont les suivants : liberté syndicale, abolition du travail des enfants, absence de travail forcé et de toute forme de discriminations.

Ce label sera identifié par les consommateurs par un pictogramme. En tant que Ministre responsable de la mise en œuvre de ce label, j'organise dès lors un concours de dessin d'enfants en vue d'élaborer le logo qui sera apposé sur les produits labellisés. Le concours se déroulera dans le courant du mois de septembre, la date de remise des dessins étant fixée au 4 octobre 2002. Il concerne les enfants de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> primaire. Un jury composé de professionnels sélectionnera les trois meilleurs dessins. Des prix d'une valeur de 625 €, de 250 € et de 125 € seront attribués aux classes dont seront issus les dessins gagnants.

Du matériel de soutien pédagogique est à la disposition des enseignants qui souhaitent faire participer leur classe. Il s'agit en l'occurrence d'un lot de fiches pédagogiques, dont une fiche destinée spécifiquement aux enfants, rédigée par une agence de presse, ainsi que d'une cassette vidéo réalisée grâce au matériel de l'Organisation Internationale du Travail par des professionnels de l'audiovisuel. Ces outils peuvent être obtenus sur simple demande au Cabinet du Ministre des Affaires économiques, soit à l'adresse suivante : Square de Meeûs 23, 1000 Bruxelles, soit par fax au n° 02 506 50 02 à l'attention de Jocelyne Vanrokeghem ou encore par E-mail à l'adresse suivante : [jocelyne.vanrokeghem@cab.picque.fed.be](mailto:jocelyne.vanrokeghem@cab.picque.fed.be). Il vous suffit de spécifier comme objet : « concours label social, demande de matériel pédagogique » ainsi que l'adresse à laquelle vous désirez que ce matériel vous soit envoyé.

Le label social belge, qui est une première mondiale, constitue une avancée incontestable en vue de l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier. En participant à ce concours, votre école contribuera concrètement à ce progrès.

Convaincu de votre intérêt pour cette initiative, je vous prie, chère Madame, cher Monsieur, de recevoir mes salutations distinguées.

Charles PICQUÉ,  
Ministre des Affaires économiques.

23, square de Meeûs  
B-1000 Bruxelles

Tél.: (02) 506 51 11  
Fax: (02) 506 50 02